

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –
Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.

URBANISME

DELEGATION AU MAIRE : M. le maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 16° du CGCT et pour la durée de son mandat, à ester en justice avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Corcelles-en-Beaujolais, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter dans le domaine de l'URBANISME.

LOTISSEMENTS PRIVES : un rendez-vous est fixé avec les présidents des associations syndicales des trois lotissements privés, afin d'évoquer la possibilité de prise en charge des frais d'éclairage public par la commune.

Le point est fait sur les dossiers relatifs aux lotissements Le Clos de la Fontaine et Les Mûriers.

PLAN LOCAL D'URBANISME : une seconde réunion publique d'information se tiendra à la salle des fêtes le jeudi 6 octobre 2011 à 19 heures.

FINANCES

Une subvention de 340 € sera versée à l'Association AC APG CATM CORCELLES – LANCIE, pour aider à l'achat d'un drapeau 80*120 brodé 1 face, dont le coût total s'élève à 680 € TTC, le solde étant pris en charge par la commune de Lancié.

Le devis de la Sarl COURTOIS pour la mise en place d'un coffrage de protection autour des climatiseurs extérieurs de la salle des fêtes, d'un montant TTC de 4 386.41 €, n'est pas retenu.

Un pupitre, destiné à la salle des fêtes, sera acquis.

A noter la cessation d'activité de vente de carburants par le garage AUJOGUE à Saint Jean d'Ardières, les services municipaux se rendront dorénavant à la station Intermarché de Romanèche-Thorins.

En matière d'assainissement, quatre entreprises ont déposé une offre pour la construction de la station d'épuration, leurs représentants seront auditionnés le 29 septembre prochain en mairie ; la DDT du Rhône a notifié à la commune son souhait de ne plus poursuivre sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et demande à la commune de prendre en considération ce désistement par la signature d'un avenant au contrat initial.

BATIMENTS PUBLICS

Une convention sera conclue avec la communauté de communes Beaujolais Val de Saône et les autres communes membres pour mettre en place un groupement de commandes destiné à réaliser un « diagnostic accessibilité réglementaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) » sur le territoire (article 8 du code des marchés publics).

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES

- Une décision de non préemption a été rendue sur les parcelles cadastrées :
 - AL 11p pour 1 343 m2
 - AL 8p pour 7 471 m2
 - AL 16p pour 1 102 m2 et AL 19p pour 1 894 m2
 - AL 12p pour 3 667 m2
 - AL 29p pour 1 015 m2 et AL 30p pour 743 m2
 - AL 20 pour 2 327 m2 et AL 21p pour 790 m2
 - AL 345 pour 190 m2 et AL 348 pour 443 m2
- Conclusion d'un contrat de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet DUGEAI-PEYRAUD architectes associés, pour la réhabilitation d'un bâtiment avec création de deux appartements (total hors TVA de la mission 14 053.13€
- Mise en place d'une mission de Contrôle Technique (CT) pour la construction de la station d'épuration avec l'entreprise QUALICONSULT pour un total hors tva de 5 000 €
- Mise en place d'une mission de Coordination Santé Protection Sécurité (CSPS) pour la construction de la station d'épuration avec l'entreprise QUALICONSULT pour un total hors TVA de 1 590 €
- achat d'un photocopieur couleur, carte fax, scan, chargeur de documents auprès de DESK pour un total hors TVA de 3 600 €

REFORME TERRITORIALE – La loi n°2010-1563 du 16/10/2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit dans son article 63 que, parallèlement au transfert de compétences dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ainsi que de l'accueil des gens du voyage, le président d'une communauté de communes (ou d'une métropole) se voit transférer les pouvoirs de police du maire lui permettant de réglementer ces activités dès le 01/12/2011, sauf opposition des maires des communes notifiée au président de l'EPCI avant cette date. Pour Corcelles-en-Beaujolais, cette opposition a été notifiée au Président de la CCBVS par LRAR du 14/09/2011.

FISCALITE DIRECTE LOCALE – Une disposition nouvelle codifiée à l'article 1395Abis du Code Général des Impôts autorise les collectivités à exonérer de taxe foncière non bâtie les terrains plantés en vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes, vignes, pour une durée maximum de 8 ans. Cette exonération, si elle est décidée, n'est pas compensée par l'Etat. Il n'est pas donné suite à cet article.

SECURITE DES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC – de nouvelles plaintes sont reçues en mairie concernant le stationnement abusif de certains véhicules sur les trottoirs. Des mesures seront prises.

A NOTER – la mise en place du calendrier des manifestations 2012 se tiendra à la salle des fêtes le 17 octobre. – La commission du fleurissement procédera à la remise des prix du concours fleurissement le 25 novembre à 19 heures à la salle des fêtes.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 00 MINUTE.